Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260321-DELIB_2026_18-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

DELIB-2026-18

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Date de convocation :
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. GARDAN Eric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme PHILIPPE Marion, Mme RINNERT Pascale, M. SIMON Jean-Pierre, Mme VALLIER Lolita

Etaient excusés (ayant donné procuration) : M. FOUCHER Grégoire s à M. BOUVET Rémy

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Le Conseil Municipal de la commune de Champeaux
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,
Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil,

Ce pourcentage donne pour la commune de Champeaux un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Ainsi délibéré le vingt et un mars deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire
Fabienne BELLOIR

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance
Claire BRETON